

LES PÊCHERIES DE MAURITANIE

Lorsque la France, par suite de la conclusion de l'accord colonial franco-anglais du 8 avril 1904, fit abandon à l'Angleterre des droits séculaires qu'elle possédait sur les côtes de Terre-Neuve. on se demanda, non sans une vive inquiétude, ce que deviendraient les quelque 40.000 matelots qui allaient pêcher la morue sur le Grand Banc, le French Shore, ou dans les parages environnants.

Il était à prévoir, en effet, que par suite de la suppression des privilèges dont ils jouissaient, nos pêcheurs se feraient de plus en plus rares en des parages où les Terre-Neuviens trouvaient plaisir à leur chercher chicane et où le gouvernement de l'île, résistant à la métropole britannique, prenait les mesures les plus sévères pour empêcher nos pêcheurs de se fournir de boîte, l'appât nécessaire à la pêche de la morue. C'est ce qui est arrivé en effet, et notre colonie de Saint-Pierre et Miquelon, qui était le port de ravitaillement et de refuge de cette flotte de pêcheurs, en a subi les premières et les plus rudes conséquences.

Les pêcheries de Terre-Neuve étaient non seulement une entreprise commerciale de haute importance, mais encore une admirable école de navigation pour les matelots, véritable pépinière où la marine de l'État recrutait ses sujets les plus expérimentés et les plus endurants. On a cherché comment on pourrait remplacer cette école de marins si utile à l'État, et on a essayé de canaliser sur la côte occidentale d'Afrique le courant de navigation qui se portait sur Terre-Neuve.

Mais on ne déplace pas du jour au lendemain un courant commercial, on ne change pas ainsi des habitudes traditionnelles et séculaires, surtout quand rien n'est préparé pour recevoir les nouveaux arrivants. De plus, le poisson, le mode de pêche, la préparation et la conservation étant, ainsi que le climat, essentiellement différents sur la côte d'Afrique par rapport à Terre-Neuve, on comprend facilement que ce n'est pas seulement un changement de lieu de pêche qui se produit, mais encore une organisation toute différente qu'il s'agit de créer.

Des essais ont cependant eu lieu, encouragés vivement par les pouvoirs publics de l'Afrique occidentale. Ces essais, il importe de les suivre, ainsi que l'organisation du système de pêcheries qui se crée et se complète chaque jour sur le littoral de la Mauritanie.

La côte saharienne, entre le cap Spartel et Portendick, est depuis longtemps connue pour sa richesse en poisson, surtout du banc d'Arguin, qui s'étend au sud de la baie du Lévrier jusqu'au cap Mirick. Dès l'époque du naufrage de la *Méduse*, l'abondance du poisson dans la baie d'Arguin était signalée.

Après des essais infructueux faits en 1860 et 1871 pour exploiter ces pêcheries, l'île d'Arguin fut concédée le 23 décembre 1890 à une société qui échoua aussi. Le concessionnaire qui reprit la suite de cette affaire fut déchu de sa concession en 1902. Entre temps, en 1893, M. Charvet obtenait, pour 75 ans, la concession des pêcheries entre le cap Blanc et la baie du Lévrier, mais aucune exploitation n'en a été faite.

La France s'est toujours considérée comme propriétaire de l'île d'Arguin en vertu du traité de Nimègue (1678). La convention franco-espagnole du 27 juin 1900 a réglé définitivement nos droits à ce point de vue.

En 1905, M. Gruvel, maître de conférences à la faculté des Sciences de Bordeaux, organisa une mission pour l'étude détaillée de la côte mauritanienne. Outre son personnel scientifique, l'expédition se composait de trancheurs et de salcurs de Terre-Neuve et d'Islande, d'un préparateur de sardines à l'huile, d'un pêcheur de langoustes.

La mission Gruvel partit de France en janvier 1905. Durant ses trois de campagne à bord du vapeur *Guyane*, elle explora la région comprise entre le cap Blanc (avec la baie du Lévrier) et Dakar, soit environ 850 kilomètres de côtes. La mission se mit en rapport avec les pêcheurs canariens, à la baie du Lévrier et au cap Blanc, avec les pêcheurs ouolofs à Saint-Louis et Dakar, et enfin avec les pêcheurs maures à Nouakchott, Marsa, Djeïl et la baie du Lévrier. Même avec les Maures, les membres de la mission Gruvel ont pu entretenir des relations excellentes et étudier les divers procédés de pêche des Canariens, des noirs et des Maures. M. Gruvel établit à Nouakchott, à quelques centaines de mètres du rivage, une sécherie démontable. Pour la capture du poisson, il employa les engins perfectionnés de nos côtes et les engins canariens (nasses, lignes de surface et de fonds).

En réalité, il n'y a pas de pêcheries sur le banc d'Arguin lui-même, mais au large du banc, et toute la région comprise entre le cap Blanc et Dakar est riche en poissons variés. La Chambre de commerce de Bordeaux, condensant les résultats de la mission, a reconnu que le pois-

son séché en Mauritanie et expédié pour la première fois en France était en parfait état. Ce poisson, pêché près de Nouakchott, avait été salé immédiatement, transporté dans le sel à Dakar, puis rapporté à Nouakchott, séché dans la sécherie démontable, enfin transporté à Bordeaux; M. Gruvel a démontré que, malgré son installation un peu primitive, on peut, malgré la latitude, préparer et ramener en France, dans de bonnes conditions, les conserves de poissons et de langoustes.

Dans son enquête sur l'état des pêcheries au cap Blanc, M. Gruvel a tenu à se rendre compte par lui-même de l'abondance du poisson dans ces parages. Cette abondance est réelle et les coups de chalut donnant de 3 à 4.000 kilos de poisson n'y sont pas rares. On a même relevé une pêche de 5.600 kilos en 25 minutes. On a pu ainsi ramener 500 soles à la fois dans un coup de senne et faire une fructueuse pêche de mulets dont les bancs ont parfois plusieurs kilomètres de longueur. Mais le poisson, s'il est abondant, n'est pas du tout celui de Terre-Neuve, car on n'y rencontre pas de morue.

Par contre, les espèces sont fort variées et peuvent se répartir en deux grandes catégories : les poissons migrateurs et les poissons sédentaires. Parmi les premiers, il faut ranger les sardines et les thons, qui abondent à certaines époques, mais dont les habitudes sur ce littoral ne sont pas assez connues pour qu'on puisse établir des règles certaines concernant leur capture.

Il n'en est pas de même pour les poissons sédentaires que les habitants du littoral ou des îles voisines pêchent depuis longtemps et dont les mœurs sont parfaitement connues.

Outre le gros poisson, qui doit être salé et séché sur place, on trouve encore sur la côte occidentale d'Afrique des espèces qui pourraient être transportées en France à l'état frais dans la glace ou la neige.

Ces poissons, des sédentaires, comprennent notamment des espèces fines, comme les soles, les mulets, les rougets, les grondins, et deux poissons encore inconnus en France, que l'on appelle là-bas sama et avaia, et qu'il serait possible d'expédier sur les marchés français, comme poisson frais, par le moyen de bateaux frigorifiques. On est assez en retard en France pour ce mode de transport, tandis qu'en Angleterre on en use fréquemment pour faire venir de la viande, du poisson, des fruits qui arrivent à l'état frais, en parfaite conservation, non seulement de la Plata, mais encore d'Australie.

En outre, on pêche en abondance des langoustes qui peuvent être transportées vivantes dans des bateaux-viviers. On peut en capturer jusqu'à une centaine à la fois.

En dehors de ces espèces, il est d'autres poissons plus grossiers qu'il sera nécessaire, comme nous l'avons dit, de saler ou de sécher sur place. Les salés viendront sur le marché européen; les séchés seront réservés aux noirs qui n'apprécient que ce mode de conservation du poisson. L'opération est assez difficile et réussit souvent mal en raison de l'insuffisance de la préparation. C'est pour ce motif que les poissons préparés par les pêcheurs des îles Canaries, ne peuvent trouver place sur les marchés européens. Mais des procédés nouveaux, préconisés par M. Gruvel, permettent de triompher de cette difficulté.

D'autres poissons ou animaux, peu ou point connus, pourront encore être capturés dans ces eaux qui décèlent une grande richesse animale.

C'est ainsi que la mission Gruvel a capturé, dans ses chaluts, des céphalopodes (seiches, encornets, sépioles) qu'il serait possible d'utiliser comme *boëtte* pour la pêche de la morue. Certains poissons pourraient fournir une excellente roque susceptible de concurrencer la roque norvégienne dont se servent nos pêcheurs de sardines.

On pourrait aussi confectionner des conserves de sardines.

Le poisson de rebut pourrait servir à fabriquer de l'huile, du guano et de la colle de poisson. C'est à tort qu'on a souvent comparé les pêcheries de la côte occidentale d'Afrique à celles de Terre-Neuve. « A la côte d'Afrique, dit M. Gruvel dans son rapport, il faut tirer parti de tout le poisson et de tous les accessoires de pêche et cela sous toutes les formes possibles, sans rien laisser perdre. »

Il ne suffit pas, pour une entreprise de pêcheries, de posséder des bâtiments et le matériel nécessaire à la pêche; il faut encore avoir un point d'abri et de refuge contre le mauvais temps et une installation à terre pour la préparation du poisson. Jusqu'à ce jour, les pêcheurs opérant dans ces parages avaient fait choix d'Arguin, en raison de son caractère insulaire. Mais ce point était fort désavantageux, car le large banc qui est à côté et qui n'est point praticable, obligeait les bâtiments à faire un long détour pour se rendre sur les lieux de pêche. Aussi est-ce sur le continent même qu'on a cherché cette fois à créer un établissement sérieux et sûr, la pacification de la Mauritanie permettant de

s'installer à demeure sur le littoral saharien. C'est là un gage de succès que reconnaît la mission Gruvel.

Le gouverneur général de l'Afrique occidentale française, comme conséquence des résultats de cette mission, a pris des dispositions pour installer, à la baie du Lévrier, des services destinés à assurer la protection et favoriser les entreprises de pêche. Ces dispositions comportent : la création d'un poste militaire, la construction de phares sur les pointes du cap Blanc, de Cansado à la baie du Repos, la construction d'un appontement dans la baie du Repos, l'installation d'un dépôt de charbon, la création d'un poste télégraphique reliant le cap Blanc à Dakar, la construction de citernes, la création d'un poste de douane.

Des primes à l'armement seront accordées aux pêcheurs qui iront sur la côte mauritanienne. Les armateurs pourront obtenir, à l'importation en France, la franchise des droits sur les produits de la pêche nationale effectuée sur les côtes mauritaniennes. Le sel nécessaire à la salaison du poisson pourra bénéficier de la franchise de taxe intérieure. Un crédit de 500.000 francs a été attribué pour les installations indiquées précédemment. Enfin, M. Gruvel devra continuer d'étudier la côte poissonneuse en question, et un office de recherches et d'organisation des pêcheries de l'Afrique occidentale française vient d'être créé à Paris.

La Société des pêcheries maritimes lyonnaises, fondée au capital de 1.500.000 fr., exploite déjà du poisson salé et séché, qui pénètre en Guinée française. Plusieurs milliers de langoustes pêchées aux environs du cap Blanc, sont déjà arrivées en France à l'état vivant. D'autres sociétés de pêcheries sont en formation. On espère que, dans quelques mois, les constructions destinées aux habitations, usines, sécheries, factoreries, s'élèveront, à la baie du Lévrier, sur l'emplacement du futur centre de Cansado.

Le capitaine du génie Gérard, chef du service des travaux publics de Mauritanie, a été chargé d'achever les installations de la baie du Lévrier. Le grand obstacle opposé jusqu'ici à l'exploitation des pêcheries du cap Blanc résultait de l'impossibilité, pour les bâtiments de pêche, de trouver sur la côte un point d'attache et de débarquement. La presqu'île du cap Blanc était, en effet, déserte et inhospitalière, dépourvue d'eau douce, nullement protégée contre les attaques possibles des Maures pillards.

Les travaux d'aménagement, commencés en mai 1906, sont en bonne voie. La presqu'île du cap Blanc possède maintenant un poste militaire occupé par un détachement de tirailleurs sénégalais, et une vaste citerne que les pluies ont remplie à la fin de l'année. Un appontement a été établi à la baie du Repos, dont les eaux calmes offrent un bel abri naturel. Les bateaux trouveront donc désormais à proximité des centres de pêche un lieu sûr où ils pourront débarquer. Une voie Decauville relie l'appontement aux terrains réservés aux concessions. Un service régulier de vapeurs reliera incessamment, tous les mois, le cap Blanc à Saint-Louis et Dakar. L'avenir des pêcheries paraît donc assuré.

En 1907, les travaux entrepris ont été poursuivis et en partie achevés, ainsi qu'a pu le constater M. Gruvel, qui avait été chargé d'une nouvelle mission d'études au printemps de cette année sur les côtes de Mauritanie et du Sénégal.

M. Gruvel, après avoir inspecté les pêcheries de la baie du Lévrier, s'est occupé de l'établissement de pêcheries sur la côte du Sénégal, depuis Saint-Louis jusqu'à la Guinée portugaise. Il a rapporté de nombreuses collections animales et a conclu à la possibilité de créer des pêcheries à Dakar et à St-Louis. Un industriel français se propose de créer à Dakar, à la fin de 1907, une pêcherie où il salera, séchera, fumera le poisson et fera des conserves de thons, de harengs et de sardines. Sur toute la côte, il y a des pêcheries indigènes, dont les principales sont à Guet N'Dar, le faubourg de Saint-Louis.

Le gouverneur général de l'Afrique occidentale, le L^r-gouverneur du Sénégal et M. Gruvel sont d'accord pour organiser de façon méthodique les pêcheries indigènes partout où il ne serait pas possible de créer de pêcherie « à forme métropolitaine » où on pourrait traiter complètement le poisson. On veillerait surtout à améliorer la préparation du poisson, qui est par trop rudimentaire. Divers moyens en ce sens sont à l'étude et recevront sans doute leur application dès le début de 1908.

A la baie du Lévrier, M. Gruvel a trouvé des indigènes bien disposés pour la pêche. L'appontement qui a été construit permet d'accoster aux bateaux de 3^m,50 de tirant d'eau. Sur les rives de la baie existe un fort occupé par 85 tirailleurs commandés par le lieutenant Etcheverry, et autour duquel 150 Maures, originaires surtout de la région de Tiris, sont tenus de se livrer au commerce des bœufs, moutons, chevaux. Ces Maures envoient ces bestiaux aux Iles Canaries, en échange de guinées.

tabac, sucre, légumes, etc. Deux sociétés de pêche se constituent dans la baie du Lévrier et de nombreuses demandes de concessions ont été adressées au gouvernement. Le mouvement vers les pêcheries du cap Blanc est donc lancé et donnera de bons résultats si l'on procède avec prudence et esprit de suite.

B.

EXPLORATEURS ET VOYAGEURS

Traversée des Alpes en ballon. — Le capitaine suisse *Spelzerini*, qui avait déjà vainement essayé de traverser les Alpes en ballon, vient cette fois de le faire avec un succès complet. L'ascension avait été organisée pour le compte et avec le concours du gouvernement fédéral.

Parti d'Andermatt (Suisse) à 4 h. 40 du matin, le ballon *Augusta* est descendu à 9 h. 25 du soir à Bergame (Italie), après avoir parcouru en zigzag près de 250 kilomètres à une hauteur de 4.200 mètres. C'est la première fois qu'un ballon franchit le massif du Saint-Gothard.

Les deux aéronautes, le capitaine Spelzerini et le d^r Roth, de Bâle, avaient emporté avec eux 3 pigeons voyageurs qui leur avaient été confiés par le commandant du fort d'Andermatt et qu'ils ont lâchés en cours de route. Mais aucun des infortunés oiseaux n'est rentré au colombier.

A la recherche de l'autruche en Afrique occidentale. — Le d^r Decorse fut chargé, en 1905, de l'étude de l'élevage de l'autruche et de la réglementation de la chasse des oiseaux à parure. Dans ce but, il se rendit en Égypte, à l'établissement de Matarieh, puis en Tunisie où il détermina dans quelles conditions on pourrait établir une autrucherie.

Reparti de France le 5 octobre 1905, il se rendit d'abord à Kayes, puis quitta ce point en décembre pour le Sahel où il suivit la route Nioro, Goumbou, Sokolo. Le Sahel bien qu'appauvri, nourrit encore un certain nombre d'autruches qui y viennent lorsque la sécheresse les chasse des pays situés au nord. Les points préférés par l'autruche sont Tadjoua, Boundoubadi, Léré. Au nord de Farimaké et au nord des Daoua, l'autruche se rencontre plus fréquemment et vit à demeure.

En mai 1906, le d^r Decorse était à Niafouké, sur l'Issa-Ber. Il arriva à Tombouctou en juin et ne trouva plus trace d'autruches en cet en-